



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, Louise Boivin, directrice générale adjointe et greffière/trésorière de la susdite municipalité,

QUE :

Lors de la séance du Conseil municipal de La Rédemption tenue le 24 avril 2023, le **RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-07 décrétant des travaux de réfection de voirie de la route Melucq et autorisant un emprunt de quatre million quatre cent mille dollars (4 400 000\$) nécessaire à cette fin** a été adopté.

Le Règlement numéro 2023-07 a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 3 mai 2023 et est entré en vigueur le même jour.

Toute personne qui voudrait consulter ledit règlement peut s'adresser au bureau de la soussignée, situé au 68, rue Soucy du lundi au jeudi de 9H00 à 16H00.

DONNÉ à La Rédemption ce 23e jour du mois de mai 2023.

Louise Boivin, directrice générale et greffière-trésorière adjointe

=====
Certificat de publication (Article 420)

Je, soussignée, Louise Boivin, directrice générale et greffière/trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 23^{me} jour de mai 2023 entre 09h00 et 18h15 en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

Site internet de la municipalité
Bureau municipal

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 23e jour du mois de mai 2023.

Louise Boivin, directrice générale et greffière-trésorière adjointe